



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET NUMÉRO 2016-90014 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 (PPCMOI) ET INTITULÉ « PPCMOI RELATIF À L'OCCUPATION PAR UN USAGE RÉSIDENTIEL DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 8, RUE MAPLE, SUR LE LOT 4 848 550 DU CADASTRE DU QUÉBEC »

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressés :

QU'à la suite d'une assemblée de consultation publique tenue le 1^{er} août 2016, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté par la résolution numéro 2016-08-411, lors d'une assemblée régulière tenue le 1^{er} août 2016, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*, le second projet suivant :

- Second projet numéro **2016-90014** intitulé « PPCMOI relatif à l'occupation par un usage résidentiel du bâtiment principal situé au 8, rue Maple, sur le lot 4 848 550 du cadastre du Québec »;

QUE le second projet numéro **2016-90014** vise à autoriser l'aménagement d'un logement comprenant une chambre, au sous-sol du bâtiment principal situé au 8, rue Maple;

QUE le second projet numéro **2016-90014** contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës décrites ci-après afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);

QU'une demande relative à ces dispositions du projet numéro **2016-90014** peut provenir de la zone concernée **P-07** et des zones qui lui sont contiguës, soit les zones **C-03** et **H-24**, tel qu'illustré sur le plan suivant:



ZONE CONCERNÉE P-07 ET ZONES CONTIGUËS

QUE ledit second projet et l'illustration de ces zones peuvent être consultés aux bureaux de l'Hôtel de Ville situé au 11, rue Principale Sud, Sutton, Québec, J0E 2K0, sur les heures normales de bureau, soit de 8h30 à 12h00, et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi.

QUE pour être valide, la demande doit :

- a) être reçue aux bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville situé au 11, rue Principale Sud, Sutton, Québec, J0E 2K0, au plus tard le **25 août 2016**;
- b) indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et indiquer quelle est la zone visée par cette demande;
- c) être signée par au moins 12 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone d'où elle provient n'excède pas 21.

QUE pour les fins du présent Avis, est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévu à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.Q.R., chapitre E-2.2) et qui remplit les conditions suivantes le **1^{er} août 2016** :

- a) est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle;
- b) est une personne physique et domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
- c) est, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande;
- d) dans le cas de copropriétaires indivis d'un immeuble ou d'occupants d'un lieu d'affaires, il faut être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a droit de signer la demande en leur nom;
- e) de plus, dans le cas d'une personne morale, elle doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **1^{er} août 2016**, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

QUE toute disposition dudit second projet qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Donné à Sutton, ce 17^e jour d'août de l'an 2016.

Julie Lamarche, OMA
Greffière adjointe